MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général pour l'administration

Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives

Mallette de soutien aux projets d'enseignement de défense

Année scolaire 2021-2022

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

L'essentiel à retenir

- La Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées soutient les projets d'enseignement de défense **des établissements relevant de l'Education nationale et de l'Enseignement agricole.**

- Ce soutien s'exerce de trois façons :
  - Un soutien pédagogique aux projets d'enseignement de défense ;
  - Un soutien financier au moyen de subventions aux actions ;
  - Un soutien en termes de rayonnement, pour mettre en lumière l'action d'enseignement de défense des établissements.

Cette mallette précise le contenu de ces ressources et leurs modalités concrètes de mise en œuvre.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Contenu de la mallette

- **Le cadre du soutien : l'enseignement de défense (diapositive 4)**
- **Le soutien pédagogique (diapositives 5, 6, 7 et 8)**
- **Le soutien financier (diapositives 9 à 11)**
- **Le soutien en terme de rayonnement (diapositives 12 et 13)**
- **Les contacts (diapositive 14)**

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le cadre du soutien : l'enseignement de défense

- La Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées **soutient la mission d'enseignement de défense exercée par l'Education nationale et l'Enseignement agricole.**

Elle agit en **partenariat interministériel constant** avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ainsi que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Dans ce cadre, elle soutient en moyenne chaque année 900 projets d'écoles, établissements scolaires, associations et collectivités territoriales.

L'enseignement de défense est en France un enseignement obligatoire dans le secondaire, depuis la suspension du service national en 1997. Il sensibilise les élèves à la mission de défense, à travers l'histoire des conflits contemporains, l'organisation et les enjeux de défense.

Il est enseigné dans **plusieurs disciplines** : l'histoire-géographie en tout premier lieu, mais aussi le français, l'éducation morale et civique, l'éducation physique sportive, les langues étrangères, les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre, etc.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le soutien pédagogique aux projets d'enseignement de défense

➢**La plateforme Educ@def dédiée à l'enseignement de défense propose de nombreuses ressources pédagogiques, notamment :**

- Les nouvelles « entrées défense » des programmes scolaires pour les collèges et lycées ;
- Des web-séries (par exemple, sur l'année 40 et la Guerre de 1870) ;
- Des films documentaires et des diaporamas ;
- Des ressources spécifiques pour le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) ;
- Un espace dédié aux trinômes académiques.

➢Educ@def est conçue et animée par la DPMA sous l'égide scientifique de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le soutien pédagogique aux projets d'enseignement de défense

➢**La DPMA réalise également la revue « Les chemins de la mémoire » :**

- Cette revue contient de nombreux articles pédagogiques ;
- Chaque année il y a 4 numéros et 1 hors-série ;
- Elle est diffusée par voie numérique ou postale.

➢Pour s'abonner à la revue en numérique ou papier, un clic suffit.

➢**La DPMA propose également un recensement des nombreuses ressources du réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains (MMCC) :**

- 134 membres pour valoriser l'offre pédagogique des lieux de mémoire ;
- Des visites virtuelles ;
- Des ressources pédagogiques ;
- Des MOOC, …

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le soutien pédagogique aux projets d'enseignement de défense

➢ **La DPMA propose différentes ressources pédagogiques numériques pour enseigner les crises à partir d'entrées inédites en lien avec l'actualité :**

- Des ressources permettant d'étudier la crise Covid 19 sous l'angle de différentes disciplines ;
- Des ressources numériques inédites pour accompagner les appels à projets de la DPMA (ex: les « capsules pédagogiques») ;

➢ **Une participation directe des usagers via :**

- Le « Lab'mémoriel » qui propose aux élèves et enseignants de donner leur avis sur les différents supports DPMA et de faire des propositions d'actions mémorielles au profit de la jeunesse ;
- Des appels à projets pour proposer des solutions innovantes à des thématiques mémorielles, comme la mise en place de services numériques au profit du tourisme de mémoire ou comment commémorer au XXIe siècle ;
- Des enquêtes de lectorat pour améliorer la qualité de notre revue ;
- Des enquêtes sur l'enseignement de défense à l'étranger.

LAB' mémoriel

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le soutien pédagogique aux projets d'enseignement de défense

➢ **Des appels à projets nationaux d'enseignement de défense :**

- Trois appels à projets annuels DPMA en partenariat avec l'Education nationale, l'Enseignement agricole et de nombreux partenaires publics et associatifs ;
- Vous pouvez présenter un projet en lien avec ces appels auprès de la DPMA ;
- Des ressources associées pour s'approprier les thématiques abordées et une possibilité de soutien financier ;
- Les meilleurs projets peuvent faire l'objet d'un film documentaire et être distingués lors de la cérémonie « Héritiers de mémoire ».

➢ **Les trois appels à projets de l'année 2021-2022 sont :**

- Marie Curie, les sciences et la guerre ;
- Les OPEX : combattre, soutenir, honorer ;
- La guerre d'Algérie : une histoire militaire, des mémoires combattantes.

➢ **Des ressources spécifiques de mémoire internationale**

- Des appels à projets ouverts aux établissements scolaires français à l'étranger ;
- Un espace numérique sur la mémoire partagée.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le soutien financier des projets d'enseignement de défense

➢ Une classe peut obtenir auprès de la DPMA le soutien financier d'un projet d'enseignement de défense. Pour ce faire, deux possibilités sont ouvertes selon que le projet est porté en propre par l'établissement ou qu'une classe participe à une action développée par un trinôme académique :

- **En tant qu'enseignant**, vous pouvez demander directement une subvention de la DPMA. Cette subvention est d'un montant moyen de 650 €. La DPMA attribue par ailleurs des « coups de pouce » aux projets d'enseignement de défense pouvant aller jusqu'à 1 000 € pour des projets particuliers (au profit d'établissements en réseaux éducation prioritaire, pour des voyages à l'étranger, …).
- Pour un soutien financier : compléter le dossier de demande de subvention disponible en ligne sur le site cheminsdememoire.gouv.fr puis l'adresser à dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr.
- La DPMA présente le dossier à la Commission interministérielle de coopération pédagogique (CICP) qui se réunit 4 fois par an. Elle décide du montant de la subvention qui est versée à l'établissement. Elle informe l'établissement de la subvention accordée.
- Un retour sur le projet effectué est à adresser à la DPMA une fois celui-ci réalisé.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le soutien financier des projets d'enseignement de défense

- Toutes les écoles et établissements scolaires (collèges, lycées), public ou privés sous contrat, de l'enseignement général, professionnel et agricole, peuvent demander un soutien financier de la DPMA.

- Les classes relevant de dispositifs spécifiques (classes en REP, classes ULIS, SEGPA, LEA, EREA, internats de la réussite, classes éloignées d'une offre mémorielle ou militaire etc..) sont éligibles au dispositif de soutien et font l'objet d'une attention toute particulière à travers des « coups de pouce » de soutien.

- Les classes de défense et de sécurité globale (CDSG) peuvent bien entendu bénéficier de ce soutien et font l'objet d'un suivi spécifique.

- Seuls les écoles et établissements scolaires hors contrat ne sont pas éligibles à ce dispositif.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le soutien financier des projets d'enseignement de défense

- Si le projet s'inscrit dans le cadre d'une **action du trinôme académique** (rallyes citoyens, visites mémorielles), ou bien est à destination des enseignants (formation initiale et continue, production de ressources pédagogiques à leur profit), le porteur dudit projet doit se rapprocher des représentants du trinôme académique ;
- Le trinôme complète le dossier disponible en ligne sur le site cheminsdememoire.gouv.fr et l'adresse à l'Union des auditeurs de l'IHEDN qui regroupe l'ensemble des demandes avant de les transmettre à la DPMA ;
- La DPMA présente le dossier à la Commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF) qui se réunit 3 à 4 fois par an. Elle décide du montant de la subvention qui est versée au trinôme. Elle informe le trinôme, via l'Union – IHEDN, de la subvention accordée.

➢ **Les projets soutenus peuvent être divers et variés :**

- Ex de projets scolaires : voyage en France ou à l'étranger pour visiter des sites mémoriels, création d'une œuvre artistique, …
- Ex de projets de trinômes académiques : rallyes citoyens, visites de sites mémoriels, colloques sur des questions de défense, …

➢ Des partenaires de la DPMA, comme la Fédération nationale André Maginot peuvent également soutenir financièrement ces projets.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le rayonnement national des projets d'enseignement de défense

La DPMA organise également une politique de valorisation au niveau national des projets d'enseignement de défense portés par les établissements scolaires. Cette valorisation prend plusieurs formes qui ne sont pas exclusives les unes des autres :

➢ **La valorisation des projets via les publications**

- Une mise en avant de trois projets dans le bimensuel « la Gazette des projets d'enseignement de défense »;
- Une publication des travaux sur Educ@def ;
- Des reportages sur les projets dans la revue « Les chemins de la mémoire »

➢ **La valorisation des projets via les actions événementielles**

- L'opération nationale « Héritiers de Mémoire » (6ième édition en 2021-22) ;
- Un reportage filmé sur les projets primés ;
- Une remise de trophée par des hautes autorités.

➢ La journée nationale des trinômes académiques (34ème édition en 2021) ;

- Retours d'expériences sur des actions subventionnées en CPEDEF.

➢ Une offre pédagogique événementielle (ex : Rendez-vous de l'histoire de Blois).

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le soutien partenarial et international des projets d'enseignement de défense

➢ La DPMA travaille avec de très nombreux partenaires susceptibles d'accompagner ou soutenir des projets d'enseignement de défense :

- l'Education nationale et l'Enseignement agricole ;
- les différentes armées, directions et services du ministère des armées ;
- L'Union-IHEDN, dans le cadre notamment des trinômes académiques ;
- les lieux de mémoire ;
- Les associations mémorielles et du monde combattant : elle a par exemple un partenariat spécifique avec la FNAM.

➢ Sur le plan international, elle agit en partenariat avec :

- l'Agence de l'enseignement français à l'étranger ;
- l'Office franco-allemand de la jeunesse ;
- le réseau des 90 attachés de défense implantés dans différents pays.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Vos contacts à la DPMA

➢ Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter le Bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles (BAPIM) de la DPMA :

- Le pôle Soutien aux projets pédagogiques pour tout ce qui concerne le soutien financier, partenarial et la valorisation nationale de vos projets :

dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr

- Le pôle Rayonnement de la politique mémorielle pour tout ce qui concerne le soutien pédagogique (en particulier abonnement à la revue « Les chemins de la mémoire », accès à Educ@def et au site Internet « Les chemins de la mémoire ») et le soutien international :

dpma-cheminsdememoire.redac.fct@intradef.gouv.fr